

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 706**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 12 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 706 sur la gestion contractuelle.***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement exceptionnellement en faisant la demande au Service du greffe de la Ville de Louiseville au (819) 228-9437 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) ou par courriel au adj-greffe@ville.louiseville.qc.ca.

Que ce règlement entrera en vigueur ce 21^e jour du mois d'avril 2021, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 21^e jour du mois d'avril 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière